

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 20 janvier 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes De PARSCAU, DUFAU, CHARREAU, GILLES, LAMARQUE, LESNÉ, REYNIER, THEVEUX, Mrs MORIZET, FEDRIGO, CONTE, COTTON, REGLAT

Etaient excusés : Mrs JAMBON, LOPEZ

Pouvoir : -

Secrétaire de séance : Mme REYNIER

Le compte rendu de la dernière séance étant adopté à l'unanimité, Madame le Maire passe à l'ordre du jour.

DCM001/2017 : Approbation actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1er janvier 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DONNE son accord pour l'actualisation des compétences transférées, à compter du 1er janvier 2017 des collectivités selon le tableau ci-contre, (à télécharger sur l'espace Extranet) ;

DONNE son accord pour les adhésions des Collectivités suivantes aux compétences optionnelles à la carte dans le cadre de l'article 2.2. des statuts d'Eau47, à compter du 1er janvier 2017 des collectivités pour les compétences

- «Assainissement Collectif et Non Collectif» par représentation-substitution par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour 16 de ses communes
- de la compétence « Assainissement Non Collectif » de la commune de BARBASTE

VALIDE l'annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées au Syndicat Eau47,

PREND NOTE que ladite actualisation des compétences sera adoptée par Arrêté préfectoral après consultation des membres,

DONNE pouvoir à Madame le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

DCM002/2017 : Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,

➤ **DONNE MANDAT** au Sdee 47 afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que l'établissement décide d'intégrer dans ce marché public,

➤ **DÉCIDE** d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

➤ **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont l'établissement sera partie prenante,

➤ **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont l'établissement est partie prenante,

➤ **DÉCIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont l'établissement est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,

➤ **DONNE MANDAT** au Président pour signer tout document afférent à ce dossier.

DCM003/2017 : Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2015 pour un montant de 15,40 €

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 11 janvier 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° T-43 de l'exercice 2015, (garderie périscolaire pour un montant de 9,80 €)

- n° T-103 de l'exercice 2015 (garderie périscolaire pour un montant de 5,60 €)

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **15,40 euros**.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune à l'article **6541**.

DCM004/2017 : Subvention collège GERMILLAC de Tonneins – Voyage scolaire 2017

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 45 € afin d'aider au financement d'un séjour organisé par le collège GERMILLAC de Tonneins au mois d'avril pour un élève de 3^{ème} habitant la commune.

DCM005/2017 : Reprise de la gestion de l'agence postale communale

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de reprendre l'Agence Postale Intercommunale pour une Agence Postale Communale à compter du 1^{er} avril 2017,

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec La Poste,

AUTORISE Madame le Maire à recruter un agent,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

DCM006/2017 : Modification du tableau des emplois pour ouverture de poste d'agent administratif à 20/35^{ème}

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif, en raison de la reprise de l'agence postale communale.

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2017
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012 / article 6411

TABLEAU DES EMPLOIS :

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	C	2	2	1
TOTAL		2	2	1
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique 1ère classe	C	1	1	1
Adjoint technique	C	3	3	2
TOTAL		4	4	3
FILIERE MEDICO-SOCIAL				
ATSEM principal 2ème classe	C	1	1	1
TOTAL		1	1	1

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM001/2017 à DCM006/2017.

Fin de séance à 21h30